Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 27 (1935)
Heft: 4

Artikel: Le franc suisse
Autor: Weber, Max
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384007

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le franc suisse.

Par *Max Weber.*

Les adversaires de l'initiative de crise ne sont pas en mesure de lui opposer des arguments objectifs et concluants. C'est pourquoi il leur plaît de toucher à d'autres problèmes, qui à vrai dire n'ont rien de commun avec l'initiative, mais qui leur paraissent propres à impressionner les citoyens dépourvus de sens critique. En plus des clichés politiques, l'on cherche à rendre le peuple méfiant et craintif en alléguant que l'initiative de crise conduit nécessairement à la dévaluation du franc, voire à l'inflation. Cette objection émane de gens qui ignorent tout des questions financières et monétaires. Ils peuvent d'autant plus facilement faire de la démagogie. Mais ces agissements ne peuvent présenter un danger que s'ils impressionnent des milieux auxquels la connaissance de ces questions monétaires échappe aussi. C'est pourquoi il est nécessaire d'examiner ce problème de plus près.

La monnaie suisse.

Après la constitution de la Confédération suisse en 1848, le franc fut considéré comme unité monétaire légale suisse et l'on détermina sa valeur par rapport à l'argent. Mais ce régime monométalliste ne tarda pas à être remplacé par le système bi-métalliste, c'est-à-dire par un régime sous lequel les monnaies d'or et d'argent ont cours légal. Cela eut lieu en 1865, à l'occasion de la fondation de l'Union monétaire latine qui, outre la Suisse, comprenait encore la France, l'Italie et, plus tard, la Grèce. Il fut convenu que les pièces frappées dans l'un quelconque de ces quatre pays auraient droit de circulation dans tous. Le rapport légal entre la valeur des deux métaux fut fixé à 1 : 15,5. Mais la valeur intrinsèque de l'or et de l'argent dépend de la loi de l'offre et de la demande, de sorte que la valeur respective des deux métaux peut varier inégalement. De fait, l'argent se déprécia de plus en plus au cours des années. Il s'ensuivit que les pièces d'argent furent frappées en toujours plus grand nombre et qu'elles expulsèrent les monnaies d'or. Les Etats-membres de l'Union monétaire latine limitèrent dans une mesure déterminée pour chaque pays la frappe de monnaies d'argent. C'est pourquoi l'on parla d'une monnaie boîteuse, en réalité il s'agissait d'une mesure de transition aboutissant à la monnaie d'or.

La guerre entraîna la dissolution de l'Union monétaire latine, car chaque pays avait interdit l'exportation des métaux précieux et des monnaies. Le régime monétaire fut nationalisé. Les monnaies d'or frappées par les Etats de l'Union monétaire latine eurent, il est vrai, cours légal en Suisse jusqu'en 1926, date à laquelle ladite Union cessa d'exister. Mais le bi-métallisme fut maintenu en Suisse, où les monnaies d'or et d'argent avaient cours légal.

Les bases légales du mono-métallisme or.

Ce n'est que par la loi sur la monnaie du 3 juin 1931 que la Suisse a juridiquement passé au mono-métallisme or. En réalité, le cours du franc suisse était depuis longtemps parallèle à celui d'autres monnaies d'or, en particulier du dollar. De fait la Suisse possédait la monnaie d'or depuis dix ans. La loi de 1931 consacra légalement un état de fait. L'article premier de ladite loi stipule ce qui suit:

« L'unité monétaire est le franc, équivalant à $^{9}/_{31}$ de gramme (soit à 0,29032 gramme) d'or fin. Un kilogramme d'or fin correspond en conséquence à 3444 $^{4}/_{9}$ francs.

Le franc se divise en cent centimes. »

En outre, la Confédération dispose du droit exclusif de frapper la monnaie, étant entendu qu'il est loisible à quiconque d'apporter de l'or à la monnaie fédérale et de faire frapper des monnaies de 20 et 10 francs. Nul n'est tenu d'accepter en payement plus de cent francs en monnaie d'argent.

A vrai dire, la monnaie suisse n'est pas une monnaie d'or au sens strict du terme, en ce sens que les monnaies d'or sont pour la plupart en circulation. La Suisse imita l'exemple donné par les banques d'émission étrangères qui conservent autant que possible la provision d'or auprès de la banque centrale d'émission et qui couvrent les besoins de la circulation par des billets de banque. L'or sert avant tout à solder le bilan des payements avec l'étranger. Dans ce cas, on parle de monnaie attachée à l'étalon-or, ce qui signifie que la monnaie dont il s'agit est liée à la valeur de l'or, sans que l'or soit mis en circulation.

La politique de la monnaie d'or pratiquée après la guerre présente une particularité. On croyait que l'on pourrait fournir assez de valeurs-or à toutes les banques d'émission pour qu'il leur soit possible de couvrir les billets de banque mis en circulation. En effet, on les autorisa à considérer comme couverture non seulement l'or même mais aussi les devises-or, c'est-à-dire les lettres de change, les chèques payables en or auprès d'une banque d'émission étrangère. Mais cette politique de devises-or fit faillite dès l'instant où des pays importants, dont la monnaie était fondée sur l'étalon-or, déprécièrent leur monnaie. Les banques d'émission qui possédaient des devises-or de ces pays subirent des pertes considérables. C'est ainsi, par exemple, que la dévaluation de la livre sterling coûta un milliard de francs à la Banque de France. Il s'ensuivit que tous les pays qui restèrent attachés à la monnaie d'or se dépossédèrent des devises-or et n'admirent comme couverture que de l'or en barre ou des monnaies d'or.

Nous verrons plus loin quelles variations cette politique entraîna dans l'encaisse-or de la Banque nationale suisse.

Le chaos monétaire à l'étranger après la guerre.

Beaucoups de gens ont déjà oublié qu'une dépréciation des monnaies, semblable à celle que nous constatons aujourd'hui, s'est déjà produite il y a une dizaine d'années. Il est vrai qu'alors différentes importantes régions économiques, qui aujourd'hui ont une monnaie dévaluée, en furent épargnées. En revanche, à cette époque, la dépréciation fut quantitativement plus forte qu'aujourd'hui. La cause résidait dans le marasme des finances publiques, conséquence de la guerre. De nombreux pays n'étaient plus en état de financer la guerre en prélevant des impôts ou en contractant des emprunts; ils eurent recours à la planche aux billets de banque, à l'inflation. Il s'ensuivit, à l'intérieur de ces pays, une aggravation des conditions monétaires qui eut aussi ses répercussions à l'étranger. Ce papier-monnaie, qui n'était pas couvert par une politique financière et monétaire saine, n'inspirait nullement confiance. Son prix s'effondra.

La mesure dans laquelle les monnaies des pays les plus importants furent alors dépréciées, ressort de la récapitulation suivante:

Cours du change en pour-cent de la parité-or:

Pays	Fin 1922	Fin 1925
Danemark	78	92
Espagne	83	73
Allemagne	0	99,8 *
Autriche	0	100
Hongrie	0	0
Pologne	0	58
Belgique	35,4	23
Italie	26,7	21
France	38,4	20
Tchécoslovaquie	15,7	15,5
Finlande	11,5	13
Yougoslavie	1,5	9
Roumanie	3	2,3

* Après la stabilisation.

Les monnaies de Hollande, des Etats-Unis d'Amérique et du Canada ne subirent pas de dépréciation. D'autres pays, tels que la Grande-Bretagne, la Suède et l'Argentine, dont le change fut temporairement déprécié, parvinrent en 1925 à le ramener à la parité-or.

Ce chaos monétaire dura plusieurs années. En Allemagne et en Autriche, la stabilisation eut lieu en 1924, puis ce fut la France, l'Italie et les autres pays qui suivirent. Une nouvelle base stable pour le trafic des payements internationaux était à peine créée que se produisit

un nouvel effondrement des monnaies.

Mais en l'occurrence, contrairement à ce qui s'était produit immédiatement après la guerre, ce n'était pas le marasme des finances publiques qui était la cause de la dévaluation des monnaies, mais les difficultés consécutives à la crise économique. Les causes et les mobiles qui conduisirent à la dépréciation de la monnaie furent d'ailleurs différents selon les pays.

Parmi les pays importants, ce fut la *Grande-Bretagne* qui, le premier, recourut à la dévaluation de la monnaie. Il n'est pas encore possible de dire aujourd'hui avec certitude si cette mesure fut volontaire ou imposée par les circonstances. De fait, lorsque l'Allemagne suspendit ses payements, la Grande-Bretagne se trouva dans une situation difficile, car les banques anglaises avaient accordé d'importants crédits à l'Allemagne. Ces crédits étaient « gelés ». Mais les fonds investis en Allemagne par les banques anglaises n'étaient pas uniquement de l'argent anglais. Il s'agissait aussi de capitaux français que les banques françaises avaient placés en Angleterre à court terme. Dès le début de la crise internationale de crédit, la France retira ses capitaux. La Banque d'Angleterre dut céder des sommes considérables en or, et le 21 septembre 1931 la Grande-Bretagne abandonnait l'étalon-or. Nous ne savons pas s'il eût été possible de maintenir le cours de la livre sterling à la parité-or. Mais il est notoire que la dévaluation du sterling avait déjà été discutée plus tôt dans des milieux compétents. Par cette mesure, on espérait parer à la baisse constante des prix. Les pays scandinaves imitèrent sans tarder l'exemple de la Grande-Bretagne, avec laquelle ils entretiennent des relations économiques très étroites. La diminution du pouvoir d'achat de leur meilleur client les eût fortement touchés, s'ils n'avaient pas immédiatement adapté la valeur de leur monnaie à celle de la livre sterling.

Les causes qui, dix-huit mois plus tard, provoquèrent la *dévaluation du dollar américain*, sont d'un autre ordre. Il est hors de doute que la situation des Etats-Unis d'Amérique, au point de vue monétaire, n'était pas facile, étant donnés les assauts sans cesse répétés des spéculateurs internationaux sur les devises. Nous croyons néanmoins que la dévaluation du dollar n'aurait pas été décrétée exclusivement pour des raisons techniques. Des considérations d'ordre économique et psychologique ont aussi joué leur rôle. La baisse catastrophique des prix des produits agricoles avait placé les fermiers américains dans une situation intenable. Ceux-ci n'arrivaient plus à payer les intérêts de leurs dettes, ce qui créait des difficultés aux banques. Non pas des centaines mais plusieurs milliers de banques locales durent fermer leurs guichets. Avant son élection, le nouveau président Roosevelt avait promis qu'il prendrait des mesures visant à la hausse du niveau des prix. Les mesures de soutien qu'il décréta n'ayant pas donné le résultat escompté, Roosevelt recourut à la dévaluation du dollar qui pro-

voqua effectivement une hausse des prix, sans cependant s'avérer comme mesure suffisante.

La chute des monnaies anglaise et américaine entraîna la dépréciation de celles de presque tous les autres pays. A vrai dire, divers Etats ont tenté de parer à la dépréciation en instituant un contrôle très serré du transfert des capitaux à l'étranger. C'est ainsi que l'*Allemagne* et l'*Autriche* ont essayé de maintenir leur change par un contrôle très sévère des devises. Mais en réalité leurs monnaies sont aussi dépréciées. Le cours forcé est plus ou moins fictif, vu qu'une grande partie des payements se font à un autre cours. Les différentes sortes de marks destinés à un usage limité, que l'Allemagne possède, en témoignent. Ces marks sont négociés à un cours qui est de 30 à 75 pour cent inférieur au cours officiel.

Depuis quelques mois, l'*Italie* contrôle aussi le transfert des capitaux à l'étranger; elle ne peut donc, en fait, plus être comptée parmi les pays où le trafic de l'or est libre. La *Belgique* tenta de se tirer d'affaire avec le contrôle des devises, mais elle succomba sous les assauts des spéculateurs internationaux qui surent exploiter la faiblesse de l'économie belge et la lassitude du peuple belge.

Il ne reste donc plus que les pays qui forment le bloc-or, c'est-à-dire la *France*, la *Hollande* et la *Suisse*. Eux seuls assurent encore le libre transfert des capitaux en maintenant le cours du change à la parité-or.

La mesure dans laquelle les monnaies étrangères sont dépréciées ressort de la récapitulation suivante:

Cours du change en pour-cent de la parité-or:

Pays	Fin 1933	Fin 1934
Etats-Unis d'Amérique	64	60
Grande-Bretagne	67	61
Japon	40	35
Suède	63	57
Finlande	57	52
Danemark	55	49
Tchécoslovaquie	100	84
Autriche	80	79
Yougoslavie	77	77
Hongrie	76	64
Espagne	42	42
Argentine	50	46

Les conséquences de la dévaluation.

Si un pays se voit dans la nécessité de dévaluer sa monnaie, parce que la banque centrale d'émission n'est plus en mesure de maintenir le cours à la parité-or, un nouvel équilibre se rétablit après la dépréciation par le jeu de l'offre et de la demande, sans qu'il soit nécessaire d'envoyer de l'or à l'étranger. Il s'ensuit, il est vrai, d'importantes fluctuations du cours du change, car les

spéculateurs ont une prédilection marquée pour les monnaies qui ne sont pas liées à l'étalon-or. Ils escomptent un profit, tant à la hausse qu'à la baisse.

La conséquence la plus importante de la dévaluation, au point de vue économique, est l'*arrêt de la déflation*. A vrai dire, dans la plupart des pays, la chute des prix ne s'est pas arrêtée au moment où la dévaluation de la monnaie fut décrétée. Les prix ont continué à baisser encore un certain temps. Voici pourquoi:

La dévaluation implique une diminution du pouvoir d'achat à l'étranger. Le pays qui a déprécié sa monnaie ne peut plus acheter autant de marchandises à l'étranger que par le passé. C'est pourquoi la dévaluation exerce une pression sur le *niveau des prix du marché mondial*. Cette pression sera d'autant plus forte que l'importance du pays dévaluationniste sera plus grande pour l'économie mondiale. Chaque dévaluation accentue, en conséquence, la pression déflationniste dans tous les pays qui n'ont pas déprécié leur monnaie ou qui ne l'ont pas dévaluée dans une aussi forte mesure. Il s'ensuit que, pour échapper à la déflation, tous les pays devraient dévaluer leur monnaie au même moment et dans une égale proportion. Mais alors, cette mesure ne profite à aucun pays, car si tous réduisent la valeur de leur monnaie, la hausse des prix ne se produira nulle part. Elle ne pourrait se produire que si, comme on le prétend souvent, la chute des prix est due à ce que les stocks d'or, sur lesquels la politique de crédit est fondée, sont insuffisants. Dans quelques pays, cet élément a joué un rôle davantage par suite de l'approvisionnement inégal du monde en capitaux, ce qui impliquait aussi une répartition inégale de l'or, que par suite de l'insuffisance des stocks mondiaux d'or. Toujours est-il qu'aujourd'hui, dans la plupart des Etats, le rapport entre la politique de crédit et les provisions d'or est très lâche.

En ne considérant qu'un pays, la situation se présente sous un autre aspect. La pression déflationniste peut être atténuée par la dévaluation. Cela se fait aux dépens des autres Etats, mais en temps de crise charité bien ordonnée commence par soi-même. Sous certaines conditions, la dévaluation peut s'avérer comme le dernier moyen propre à arrêter la chute des prix et le recul de la production qui est son corollaire.

Si donc nous voulons examiner si la Suisse pourra, le cas échéant, être obligée d'abandonner la parité-or, il y a lieu de considérer la situation de la banque d'émission suisse au point de vue monétaire, la situation économique de la Suisse et enfin le facteur psychologique.

La situation de la Banque nationale suisse au point de vue monétaire.

Aux termes de la loi fédérale sur la Banque nationale suisse, cet établissement émet les billets de banque. La réserve métallique doit s'élever à 40 pour cent au moins des billets en circulation. La

couverture qui au début était constituée par des espèces légales (or et argent) et des barres d'or ne l'est plus que par de l'or ou, le cas échéant, des devises-or, depuis que nous vivons sous le régime du mono-métallisme-or. Depuis la fondation de la Banque nationale suisse, en 1907, la couverture des billets de banque a toujours été satisfaisante, voire très satisfaisante. Avant la guerre, la réserve métallique s'élevait du 65 au 73 pour cent des billets de banque en circulation. Au début de la guerre, la proportion fut temporairement un peu plus faible pour, ensuite, remonter notablement bien que la circulation des billets de banque eût passé de 270 millions à 536 millions (moyenne de 1917). Au cours des années 1918 à 1920, le montant des coupures en circulation accusa une nouvelle augmentation par suite de la forte hausse des prix. Mais la réserve métallique augmentait aussi et dépassa même 600 millions de francs.

Le rapport entre le montant des billets de banque en circulation et la réserve métallique, de 1921 à 1934, ressort du tableau ci-dessous.

Pendant les années de grande prospérité, la réserve est tombée à près de 60 pour cent, un pourcentage qui dépasse encore notablement la limite légale.

Le bilan de la Banque nationale se ressentit fortement de la dévaluation de la livre sterling et de ses satellites. D'importants capitaux qui fuyaient devant la dévaluation ou l'insécurité, furent déposés en Suisse.

La plupart de ces capitaux ne sont placés en Suisse qu'à court terme. Une partie d'entre eux se transforma en billets de banque suisses, à telle enseigne que de 856 millions qu'il était en 1929, le montant des billets de banque en circulation passa à 1141 millions en 1931, voire à 1508 millions en 1932. On peut admettre qu'un montant de 500 à 600 millions de francs de ces billets de banque est *thésaurisé* à l'étranger ou en Suisse, cela en grande partie par des étrangers.

Une autre forme de l'exode du capital devant la dévaluation de la monnaie consiste à le *déposer auprès des banques* en se réservant la possibilité de le retirer en tout temps ou du moins à très courte échéance. Les banques ne peuvent naturellement pas investir ces capitaux qui leur sont confiés à court terme, si elles ne veulent pas risquer de se trouver dans des difficultés financières lorsqu'on leur en réclamera le remboursement immédiat. Ces capitaux sont donc déposés à la Banque nationale, sans intérêts, où ils peuvent être retirés en tout temps. La Banque nationale ne peut pas non plus faire d'affaires avec ces capitaux. Elle les transforme en barres d'or, afin d'être à même de les rembourser à toute réquisition. Il a souvent été fait allusion à ces capitaux sans emploi qui, allègue-t-on, pourraient au moins être mis à contribution en vue de créer des occasions de travail ou de combattre la crise d'une autre manière. C'est une grande erreur que de raisonner de la sorte. En procédant ainsi, l'on minerait la confiance du public dans

La couverture-or de la Banque nationale suisse.

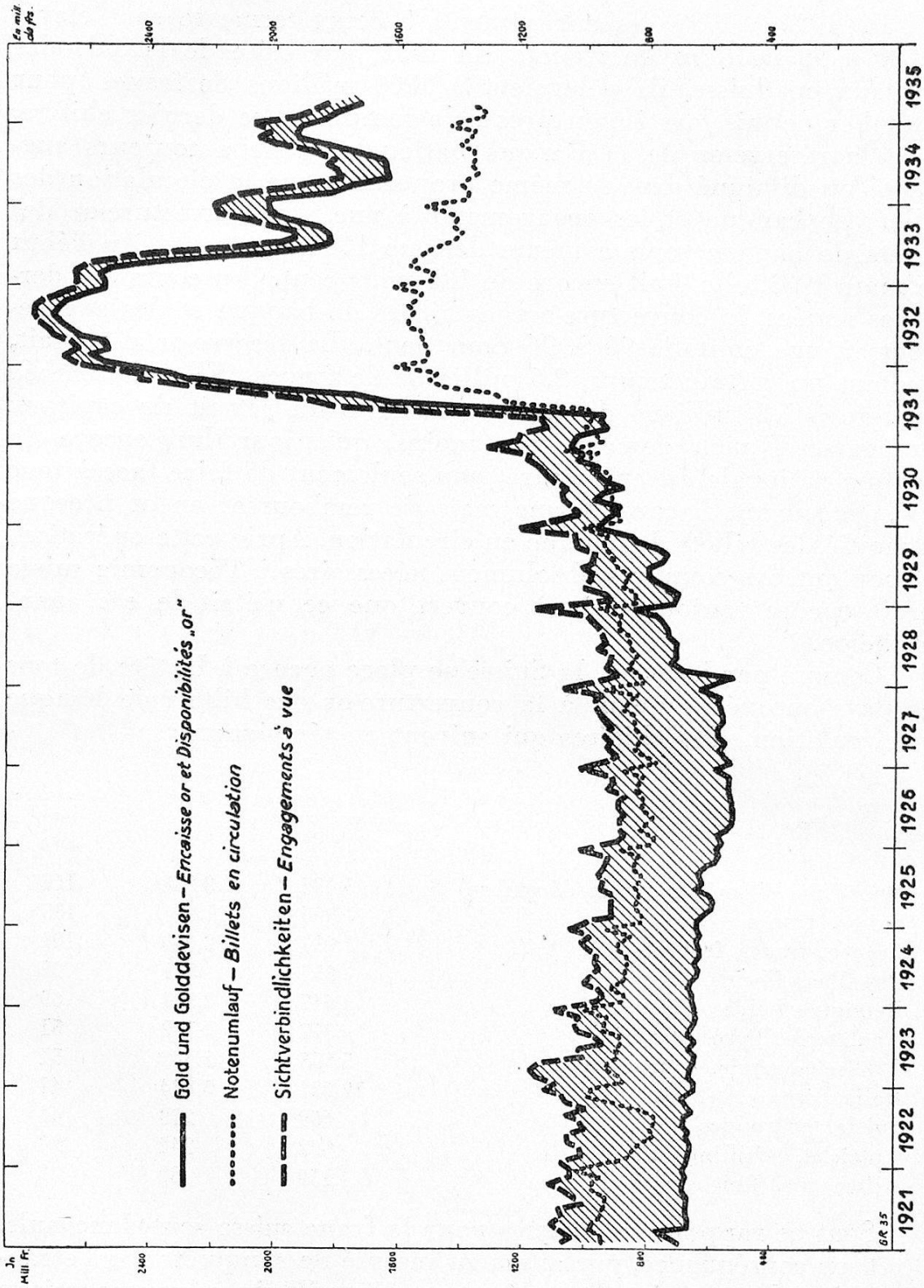

Le montant des engagements à vue (engagement à court terme) est reporté sur celui des billets en circulation; la courbe supérieure indique donc la somme des billets en circulation et des engagements à vue; le montant non couvert par l'or est représenté par les hachures.

la Banque nationale, ce qui provoquerait immanquablement le retrait de ces placements à vue. La Banque nationale se trouverait probablement dans l'impossibilité de faire face à ses engagements, ou alors il faudrait recourir à la dévaluation du franc suisse. La Banque nationale suisse doit être en mesure de rembourser à première réquisition, non seulement les billets de banque thésaurisés mais aussi les engagements à vue.

De 1926 à 1929, les engagements à court terme se sont élevés de 80 à 90 millions de francs. En 1932, par suite de l'exode des capitaux en Suisse, ils s'élevaient à 1200 millions de francs, pour retomber depuis lors à peu près à la moitié de ce dernier chiffre. Mais la réserve-or de la Banque nationale suisse a toujours augmenté ou diminué dans la même proportion que la circulation des billets de banque et les engagements à vue. La couverture-or des billets de banque seuls a même dépassé 170 pour cent. Au début de mars 1935, elle était encore de 136 pour cent. Au cours des dernières années, la couverture-or des billets de banque et des engagements à vue était de 90 à 96 pour cent. La réserve-or dépassait, pendant un certain temps, 2,6 milliards de francs. Elle est tombée naguère à 1,7 milliard de francs par suite du retrait de capitaux étrangers. Il n'en demeure pas moins, qu'aujourd'hui encore, la Banque nationale est en mesure, non seulement de faire face à tous ses engagements à court terme mais de rembourser en or presque la moitié des billets de banque en circulation. Après cette opération, le montant des coupures absolument nécessaires à l'économie suisse serait encore toujours mieux couvert que ce n'était le cas avant la guerre.

Comme par le passé, la Suisse se place encore à la tête de tous les pays européens quant à la couverture-or des billets de banque en circulation. Les chiffres qui suivent en témoignent:

Pays	Fin février 1935		
	Billets de banque en circulation	Réserve or	Couverture or
	en millions de la parité monétaire		en %
Etats-Unis d'Amérique (fin décembre) $	5,085	8,238	162
Suisse, francs	1,306	1,794	135
France, francs français	81,917	82,040	101
Pays-Bas, florins	857	811	95
Belgique, belgas	3,647	2,531	69
Angleterre, livres sterling	377	192	51
Tchécoslovaquie, couronnes	5,253	2,683	51
Italie, lires	12,624	5,824	47
Suède, couronnes	659	290	44
Autriche, schillings	902	242	27
Allemagne, Reichsmarks	4,179	80	2

Sous ce rapport, les risques pour le franc suisse sont donc nuls. Il est, en conséquence, parfaitement insensé de s'inquiéter, si l'étranger opère des retraits d'or même massifs. Il n'y a aucune raison de s'énerver, au contraire, *il est même désirable que ces capitaux étrangers sortent de notre pays.* Ils le quitteront comme qu'il en soit un jour ou l'autre, au plus tard lors de la stabilisation des monnaies les plus importantes. Ils ne sont d'aucune utilité pour notre économie publique, au contraire, ces capitaux sont une source d'inquiétude. La concentration en Suisse de ces capitaux est l'indice de conditions anormales et défavorables et leur retrait, qui ramènera le stock-or de la Banque nationale à des proportions nor-

males, sera probablement le signe de la liquidation de la crise mondiale du crédit.

A vrai dire, une partie de ce capital fuyant est aussi placé en *valeurs suisses*, notamment dans les valeurs dénommées fondamentales, les obligations de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux. On peut admettre que d'importantes sommes de capital étranger sont placées de la sorte. Dès que ces valeurs d'Etat sont offertes en vente en grand nombre, leur cours baisse. On croit quelquefois, ou l'on cherche à faire accroire au public, que c'est l'indice d'une panique. Mais de pareilles fluctuations du cours ne présentent, en elles-mêmes, aucun danger. En temps de crise, comme en temps de guerre, surtout si le marché est restreint, il peut se produire d'importantes chutes ou hausses de cours, suivant que l'offre ou la demande est plus ou moins forte. Durant la guerre, par exemple, le cours de certaines valeurs suisses est tombé à 50 pour cent de leur valeur nominale, sans que le crédit de l'Etat en ait souffert. La cause de cette chute du cours résidait dans le fait qu'en regard des nombreuses offres de vente émanant d'étrangers, il n'y avait pas assez d'acheteurs sur le marché suisse de l'argent. Il importe de relever qu'avant la guerre les étrangers possédaient des valeurs de la Confédération pour une somme considérable. Ces valeurs durent être vendues pendant la guerre sur la pression des gouvernements. Il n'en demeure pas moins que, petit à petit, le cours de ces titres est remonté à tel point que la plupart ont regagné la parité.

Constatons donc que le retrait de tous ces capitaux étrangers n'arrivera pas à ébranler le franc suisse, car tous les avoirs étrangers à court terme sont contrebalancés par des réserves d'or permettant de satisfaire à toutes les exigences. D'ailleurs, il est vraisemblable que la fraction des valeurs suisses possédée par les étrangers n'est plus considérable.

La situation économique et le bilan des payements de la Suisse.

La situation économique d'un pays est un deuxième facteur qui est d'une grande importance pour l'appréciation de sa monnaie. Nous renonçons à examiner ici, de façon approfondie, la situation économique de la Suisse. Nous nous référons à nos rapports trimestriels et au dernier rapport annuel publiés dans cette *Revue*. Sans aucun doute, la situation économique de la Suisse est sérieuse, mais elle n'est nullement plus défavorable que celle de l'étranger. Au contraire, elle est même meilleure que la situation de la plupart des autres pays. Ce qui est avant tout en relation avec la monnaie, c'est le bilan des payements.

Jusqu'au début de la crise, le bilan des payements de la Suisse était très favorable. L'excédent de 500 à 600 millions de francs des importations sur les exportations était largement couvert par le rendement des capitaux suisses investis à l'étranger, du tourisme et d'autres prestations. La situation devint critique en 1932, alors

que les importations l'emportèrent de 962 millions de francs sur les exportations. Alors, on dut constater que le bilan des payements était passif. Les chiffres de 1933 furent plus favorables, mais l'équilibre du bilan des payements n'était toujours pas rétabli. Toujours est-il qu'un pays qui, pendant plusieurs années, réalisait un solde actif de 100 à 200 millions, voire davantage, de ses relations économiques avec l'étranger, ne se trouvera pas dans des difficultés si la situation se présente inversement pendant deux ans. 1934 accusa une amélioration frappante du bilan commercial. Le solde passif tomba à 590 millions de francs. Nous avons déjà démontré (voir *Revue syndicale* du mois de février 1935, page 56) qu'aujourd'hui le bilan des payements de la Suisse était non seulement équilibré, mais qu'il accuse un solde actif.

En conséquence, de ce côté non plus, le franc suisse ne risque rien. Il va de soi que le bilan des payements peut devenir passif si les capitaux émigrent en grande quantité à l'étranger. Si cet exode de capitaux est limité au capital étranger réfugié en Suisse, notre franc ne s'en trouvera nullement compromis. Il en serait autrement si les *capitaux suisses* devaient émigrer en grande quantité. Mais cela ne serait à craindre que si une panique était créée par des éléments irresponsables. Il existe certainement des gens, aussi dans les milieux de nos adversaires politiques, capables d'une pareille trahison à l'égard du pays, bien qu'ils se rangent parmi les patriotes et qu'ils décrient les ouvriers comme internationalistes. Nous croyons cependant pouvoir admettre que les autorités responsables ne resteraient pas inactives et qu'elles sauraient mettre à temps un terme aux agissements de ces criminels. Dans tous les cas, nous saurons établir les responsabilités.

Même dans cette éventualité la plus défavorable, le franc suisse ne serait pas encore compromis, si la situation monétaire et économique de la Suisse restait aussi forte qu'aujourd'hui. En revanche, l'attaque deviendrait dangereuse à un moment où les bases de notre économie seraient sapées par la crise et où le peuple harassé et épuisé serait beaucoup plus accessible à la panique. C'est ce qui s'est produit en Belgique au cours de ces dernières semaines.

Nous arrivons ainsi à un dernier élément dont le rôle ne laisse pas d'être important dans la question qui nous occupe:

L'élément psychologique.

Le maintien du franc suisse à la parité-or n'est pas seulement une question monétaire ou économique, c'est aussi une question psychologique, un problème de confiance. Mais la confiance ne peut être ni créée, ni maintenue par des déclarations ou des décisions. Elle existe ou n'existe pas.

On est bien obligé de reconnaître qu'en Suisse, par suite de la crise et de son aggravation, tout spécialement au cours de ces derniers mois, de larges milieux du peuple suisse ont perdu la confiance, notamment la confiance dans les autorités et leur politique.

Ce sont naturellement les victimes de la crise qui ne savent plus à quel saint se vouer et qui désespèrent de leur sort. Nous l'avons déjà dit maintes fois, cette méfiance est fortement alimentée par la politique de baisse. C'est tout spécialement le cas pour les quelque dix mille qui gémissent sous le poids de leurs dettes valorisées et pour la masse des chômeurs. *C'est là, selon nous, que réside le plus grand danger pour notre monnaie.* Si la pression exercée sur les paysans et les artisans surendettés, ainsi que sur les chômeurs devait continuer à s'accentuer, la pression exercée sur notre monnaie s'accroîtra de plus en plus pour devenir en fin de compte irrésistible. Il arrivera alors un moment où la situation économique de la Suisse sera si affaiblie que l'appauvrissement, qui en sera le corollaire, entraînera, comme en Belgique et en Italie, une aggravation du bilan commercial qui compromettra notre monnaie, ou alors il se créera, même sans aggravation du bilan commercial, une telle atmosphère de panique qui empêchera la continuation de la politique de déflation.

Nous l'avons déjà déclaré à plusieurs reprises: *les syndicats n'interviendraient plus en faveur du maintien du franc suisse à la parité-or si ce maintien devait être payé par une nouvelle baisse générale des prix et des salaires.* Voilà la clef du problème monétaire en Suisse: *ou bien on parviendra sans dévaluation à arrêter la baisse, ainsi qu'à alléger le poids des dettes, à atténuer la détresse consécutive à la crise, à surmonter cette dernière, sinon la dévaluation est inévitable.*

Nous pensons avoir suffisamment établi la liaison existant entre

l'initiative de crise et le franc suisse.

L'initiative de crise ne compromet pas le franc suisse. Au contraire, pour de larges milieux, elle est la dernière tentative de mettre un terme à la politique de déflation — partant à l'aggravation de la crise — sans dépréciation de notre monnaie. Nous avons déjà démontré ailleurs, chiffres à l'appui, que l'initiative ne compromettait pas davantage les finances publiques, mais qu'au contraire elle cherchait à épargner à l'Etat, la banqueroute qui dans tous les pays est l'aboutissement de la politique de baisse. L'argument de l'inflation n'est donc nullement concluant. Il ne peut d'ailleurs être invoqué que par des gens qui ne savent pas ce que l'inflation est. A ce propos, nous nous référons à une étude publiée dans la *Rote Revue* *.

L'initiative de crise ne touche pas au rôle monétaire de la Banque nationale suisse. Elle n'aggrave pas non plus le bilan des payements; au contraire, elle vise à l'amélioration du bilan commercial et des payements en préconisant l'emploi plus systématique

---

* L'auteur du présent article a traité cette question dans un article intitulé « Inflation — déflation — dévaluation », publié dans la *Rote Revue*, fascicule de mars. Il en a été fait un tirage à part que les hommes de confiance des syndicats peuvent se procurer à l'Union syndicale suisse.

des moyens dont nous disposons à cet effet. Il ne reste donc que la possibilité, pour les milieux de la haute finance et de la grande industrie, de chercher à impressionner le peuple avant le vote sur l'initiative, par des manœuvres (exode du capital à l'étranger). Nous ne craignons pas ces agissements et nous saurons nous défendre. Avant tout, nous aurons l'occasion de renseigner le peuple suisse sur le patriotisme de ces gens.

Remarques d'ordre juridique concernant le rapport du Conseil fédéral sur l'initiative de crise.

Par *Arnold Gysin*, Lucerne.

L'initiative de crise a déjà donné lieu à des objections d'ordre juridique de la part de ses adversaires, avant qu'elle ne soit discutée par le Conseil fédéral et le parlement. On mettait en doute la constitutionnalité de l'initiative en invoquant le principe de l'unité de la matière inscrit au 3e alinéa de l'article 121 de la Constitution fédérale. On trouvera aux pages et suivantes de la *Revue* tout ce qu'il faut savoir à ce sujet, et aujourd'hui nous nous bornerons à constater avec satisfaction que le Conseil fédéral n'a pas cru devoir « supprimer » l'initiative par un trucage soi-disant juridique, c'est-à-dire par une interprétation à rebours de l'article 121 de la Constitution fédérale. Nous ne chercherons pas à savoir si cette attitude correcte — qui ne laisse pas de surprendre dans l'ensemble du rapport — répond à un besoin de probité juridique ou à des considérations politiques. Comme qu'il en soit, le message du Conseil fédéral s'oppose à la division de l'initiative en concluant ainsi qu'il suit: « Si l'on prétendait soumettre les neuf propositions de l'initiative séparément au vote populaire, les auteurs de l'initiative pourraient alléguer non sans raison que cette procédure romprait la solidarité des intérêts sur laquelle ils comptent pour faire adopter leur projet et surtout — ce qui est décisif — que le peuple ne serait pas en mesure de se prononcer sur le programme d'ensemble qui est précisément la caractéristique de leur projet. » On ne pourrait que désirer que les autres chapitres du message fussent rédigés avec une pareille objectivité. Mais les phrases que nous venons de citer évoquent la grande idée de la solidarité du « peuple laborieux » de toutes les catégories sociales. Les conclusions qui indubitablement s'en dégagent sont favorables à l'initiative de crise.

C'est pourquoi sont intéressantes les autres parties du rapport qui ne procèdent nullement d'une argumentation juridique aussi